

PROJET ÉOLIEN DU COURRI

Réunion des élus – 12 décembre 2023 à la Mairie de la Châtre Langlin



Brithany Capa Paz
Cheffe de projet

Guillaume GUEMARD
Responsable Territoire
Ouest



LES OBJECTIFS DE LA RÉUNION

01

NOUS RE-PRÉSENTER à vous

02

VOUS INFORMER de l'avancée du projet

03

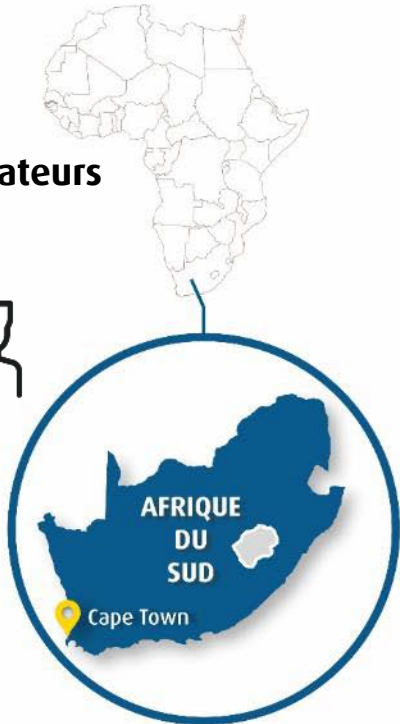
PRÉPARER les prochaines actions



ENERTRAG DANS LE MONDE

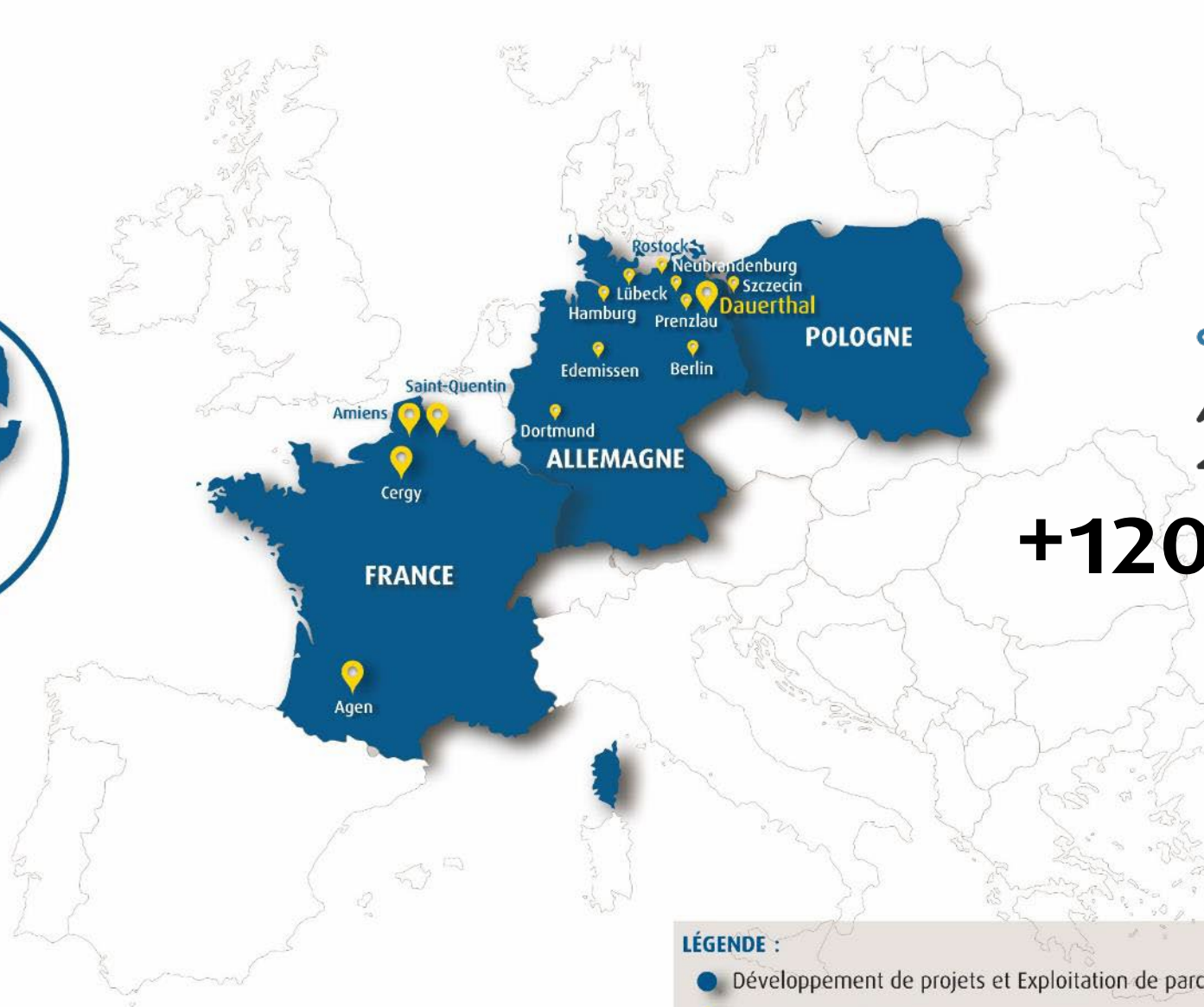
1000

collaborateurs



30

années
d'expérience
dans le secteur
des **énergies
renouvelables**



+1200

éoliennes
développées
et/ou exploitées

LÉGENDE :

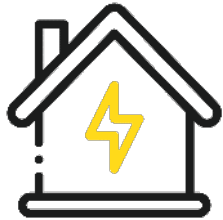
- Développement de projets et Exploitation de parcs
- 📍 AGENCES ENERTRAG

ENERTRAG EN FRANCE

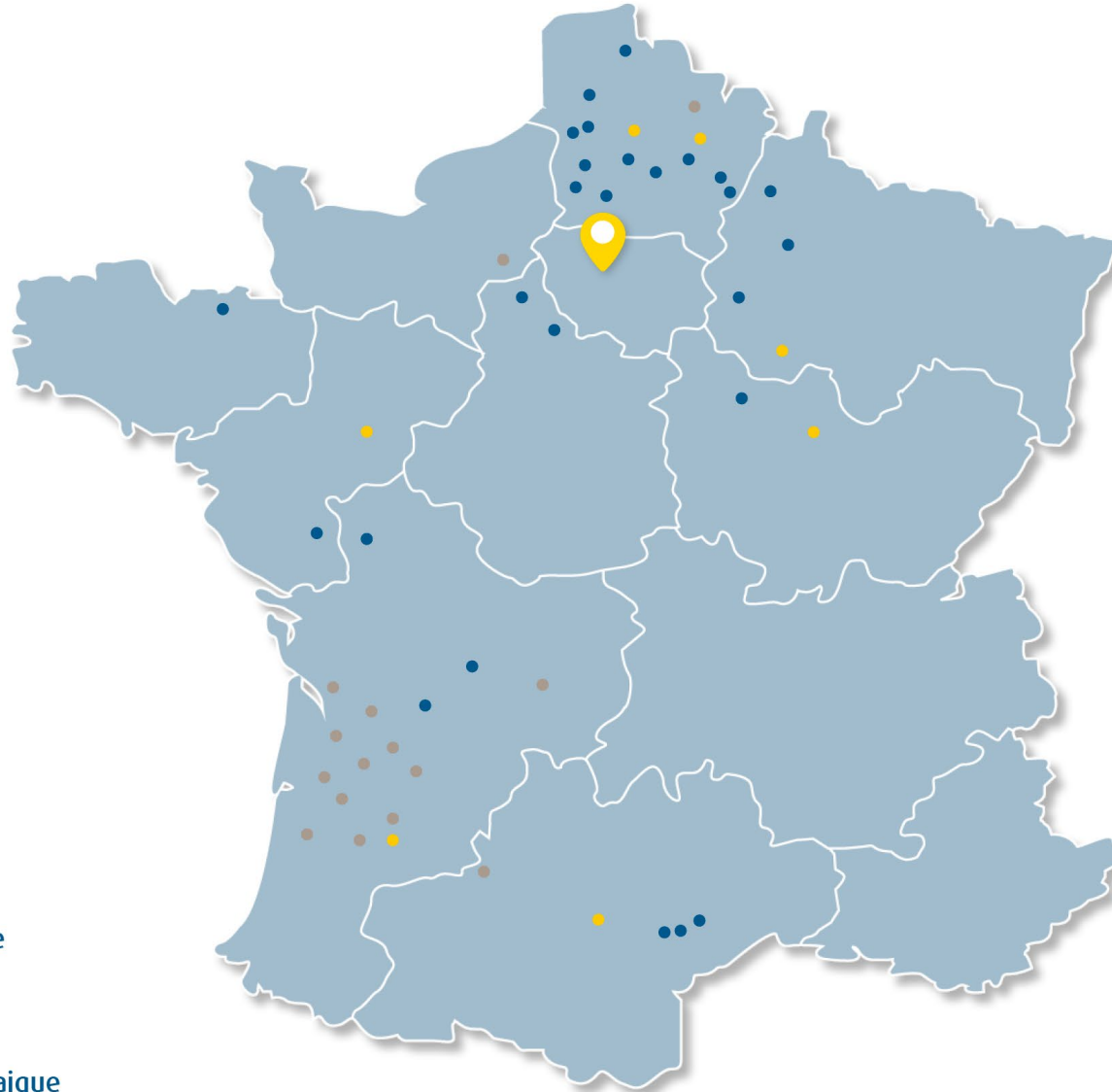
117
collaborateurs



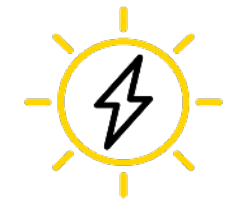
450 000
personnes alimentées
en énergies
renouvelables
(équivalence)



-  siège social
-  présence locale
-  parc éolien
-  parc photovoltaïque

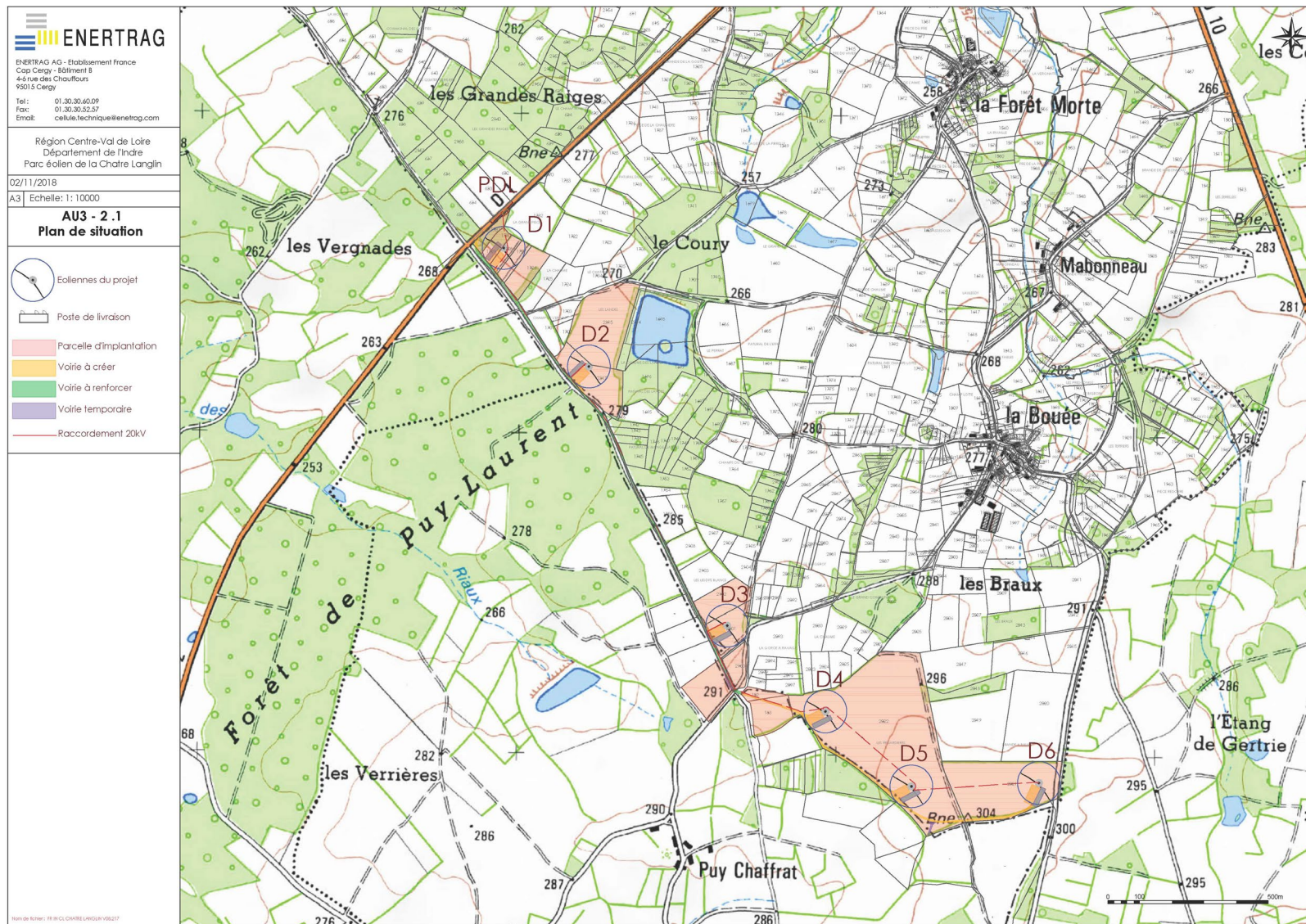


189 éoliennes
développées et
installées.



149 Mwc de
puissance PV
exploitée en
partenariat

LE PROJET EN BREF



6 éoliennes



**180 m de hauteur en
bout de pale**



23,4 MW installés



**Personnes alimentées
: 35000 ***

(* Source RTE et INSEE)



**Fiscalité induite :
250000€ ***

(Estimation selon loi de finance 2022)



Historique et planning



Communication/Concertation

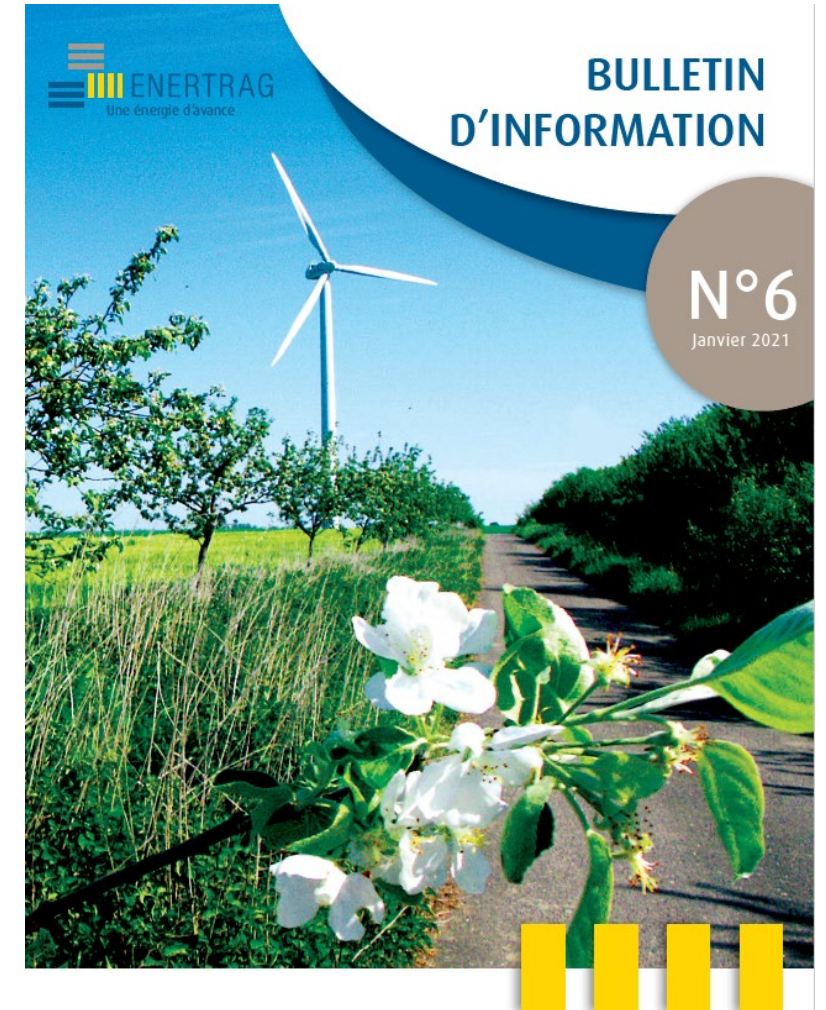
DIALOGUE TERRITORIAL

A TOUTES LES ÉTAPES DU PROJET ...



... AVEC DIVERS OUTILS

-  Comité de pilotage
~ groupe de travail ~
-  Bulletins d'information
réguliers
-  Permanences publiques
-  Publications
dans le bulletin municipal
-  Visites de chantier,
parc en fonctionnement
-  Affichages en mairies



Quelques exemples



JANVIER
2023

LETRE D'INFORMATION N°8 PROJET ÉOLIEN DE LA VALLÉE

Chères Édutoises, Chers Édutois,

Toute l'équipe d'ENERTRAG vous remercie une nouvelle fois pour votre confiance.

Après confirmation de l'autorisation par la cour administrative de Bordeaux, ENERTRAG continue de préparer la construction du futur parc éolien de la Vallée.

Nous vous souhaitons une excellente année 2023 !

Puisse cette nouvelle année vous apporter bonheur et santé, aux côtés de celles et ceux qui vous sont chers !

Guillaume GUEMARD
Responsable Territoire Ouest
ENERTRAG



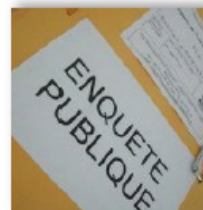
GARDONS CONTACT!

leseduts@enertrag.com
ENERTRAG SE
9 mail Gay Lussac
95000 Neuville-sur-Oise

L'enquête publique : 19 août – 18 septembre

Qu'est-ce que c'est ?

L'enquête publique concerne la plupart des grands projets d'aménagement locaux. Les projets éoliens sont rattachés à la **procédure des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Ainsi, après un examen détaillé du dossier par l'autorité environnementale, celui-ci passe la procédure d'enquête publique.



L'enquête publique dure **un mois** et est supervisée par un **commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif**. Le dossier est alors mis à disposition en mairie et les riverains ont la possibilité de donner leur avis sur le projet.

Par la suite, le commissaire enquêteur enverra les différentes observations au développeur qui disposera de deux semaines pour y répondre.

Le commissaire enquêteur, en croisant les différentes observations et les réponses apportées par le développeur, pourra alors émettre un avis objectif face à ce projet.

A quoi ça sert ?



Informé : le dossier complet d'étude d'impact est à disposition. Dans ce dossier se trouve un résumé non technique, ainsi que les différentes études détaillées où s'y référer : écologique, paysagère, acoustique, etc.

Participer : l'objectif principal est de recueillir l'avis des riverains sur le projet et de créer un registre sur lequel s'appuyer pour la décision finale.



Zoom sur : les mesures Eviter-Réduire-Compenser

Qu'est-ce que c'est ?

Les **mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC)** sont mises en place dans la procédure d'évaluation environnementale dont les projets éoliens font état. En effet, ce type de projets appartient au régime classé des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Dans ce cadre, lors de la conception du projet et du dossier d'étude d'impact, l'objectif est d'avoir **le moins d'impact possible** sur l'environnement paysager, écologique et humain. Pour ce faire, le premier axe à suivre est celui de **l'évitement de l'intégralité des impacts possibles**. Si ce n'est pas possible, il faut alors **réduire au maximum les impacts potentiels** du projet. Et si la réduction n'est pas possible, le but est alors de **compenser les impacts**.

Et sur notre projet ?

Il existe des mesures ERC qui sont systématiques sur les projets éoliens :

- **Gestion contrôlée du chantier** pour éviter pollution ou atteinte aux populations faunistiques locales.
- **Implantation en fonction des résultats des études** préalables pour réduire au maximum l'impact du projet.
- **Bridage** des éoliennes pour réduire (voire supprimer) l'impact au regard des chauves-souris, des oiseaux et des riverains.

Les projets étant tous différents, il est nécessaire de devoir s'adapter au territoire concerné. Pour notre projet, des mesures spécifiques vont être mises en place :

- **Eloignement des éoliennes par rapport aux habitations** pour éviter les émergences acoustiques. L'éolienne la plus proche des habitations se situe à 750 m alors que la réglementation impose un éloignement de 500 m.
- **Replantation des haies** : pour l'acheminement des éoliennes sur les emplacements prévus à cet effet, il sera nécessaire de défricher 97 mètres linéaires de haies. En contrepartie, la société ENERTRAG replantera 200 mètres linéaires de haies, avec l'accord des propriétaires concernés et en cohérence avec la faune et le paysage local.
- **Amélioration des sentiers pédestres** du site d'étude par le biais de panneaux d'informations et de mise en place d'un balisage.





MERCI !

POUR VOTRE ATTENTION

Brithany Capa Paz

Cheffe de projet

Brithany.capa-paz@enertrag.com

Guillaume GUEMARD

Responsable Territoire Ouest

Guillaume.guemard@enertrag.com